

## INSCRIPTION ECOLE MARIE CURIE DE LORETTE RENTREE 2024-2025

Les enfants susceptibles d'intégrer l'école maternelle Marie Curie à compter de la prochaine rentrée scolaire 2024-2025, devront être inscrits en Mairie.

Le ou les représentants légaux des enfants devront pour cela remplir préalablement un formulaire d'inscription, disponible en Mairie sur simple demande, téléchargeable sur le site de la Ville <a href="https://www.ville-lorette.fr">www.ville-lorette.fr</a> ou disponible auprès de la directrice de l'établissement scolaire.

Ce formulaire devra être remis intégralement rempli en Mairie à l'adjointe municipale à l'enseignement lors de l'une de ses permanences en l'Hôtel de Ville, qui se tiendront aux dates suivantes

Permanences les vendredis de 14h00 à 17h00 : le 22 mars 2024, les 5 et 19 avril 2024, les 3, 17 et 31 mai 2024, les 14 et 28 juin 2024 et 12 juillet 2024.

Il faudra à ce moment-là prévoir <u>l'original</u> qui sera restitué in situ et <u>une photocopie</u> des pièces cidessous.

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, gaz, électricité, ou de téléphone fixe, ou loyer...).
- Un justificatif de situation familiale (livret de famille ou acte de naissance avec filiation). En cas de séparation ou de divorce, l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde ;
- Un carnet de vaccination ou un certificat de contre-indication si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccins.

Un certificat d'inscription scolaire sera remis par la Mairie. Vous devrez le présenter à la directrice qui se chargera de l'admission de l'enfant.

En cas d'interrogation, Madame l'adjointe demeurera à votre entière disposition.

Le Maire Gérard TARDY



Site internet: www.ville-lorette.fr